

Alby sur Chéran, le 30 avril 2026.

223 allée du collège
74540 Alby S/ Chéran
04.50 68 10 21
Ce.0740002a@ac-grenoble.fr

Aux parents d'élèves de 3^{ème}

Madame, Monsieur

Vous trouverez ci-dessous des informations très importantes pour cette dernière étape de la scolarité de votre enfant au collège :

➤ **Pour vous guider vous disposez des deux sites suivants :**

- ♦ **Le site :** <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/> - Il comporte un moteur de recherche pour trouver des formations et des établissements.
- ♦ **Le site :** www.education.gouv.fr/orientation3e - guide sur les modalités d'affectation et les procédures – Didacticiel vidéo présentant le service en ligne orientation.

➤ **Vous disposez également de document d'information et d'aide sur l'ENT du collège :**

<https://renelong-albysurcheran.ent.auvergnerhonealpes.fr/> accès direct → orientation post 3^{ème} → blog

- ♦ Un diaporama « service en ligne orientation – Comment effectuer ses démarches d'orientation après la 3^{ème} ? »
- ♦ **Le guide « Après la 3^{ème} - édition 2026 », ONISEP – La Région Auvergne-Rhône Alpes, 2 éditions : voie générale et technologique / voie professionnelle.**
- ♦ **La brochure « Offre de formation des lycées publics du bassin annécien – Rentrée 2026 »**
- ♦ **Des fiches à télécharger :** demande de dérogation de la carte scolaire, candidature classes européennes au lycée de l'Albanais, ESABAC...

En cas de doute ou pour des renseignements complémentaires **n'hésitez pas à me contacter en téléphonant à mon secrétariat**. Votre enfant peut aussi demander conseil à son professeur principal. **Mme ROUOT**, Psychologue de l'Education Nationale, se tient également à votre disposition pour vous accompagner dans votre réflexion. Je peux également vous recevoir au collège avec votre enfant en cas de difficulté. Vous pouvez prendre rendez-vous par l'intermédiaire de mon secrétariat (Mme VIGREUX).

Je vous remercie de votre attention et de votre coopération indispensable à la réussite de ces opérations importantes pour l'avenir de votre enfant.

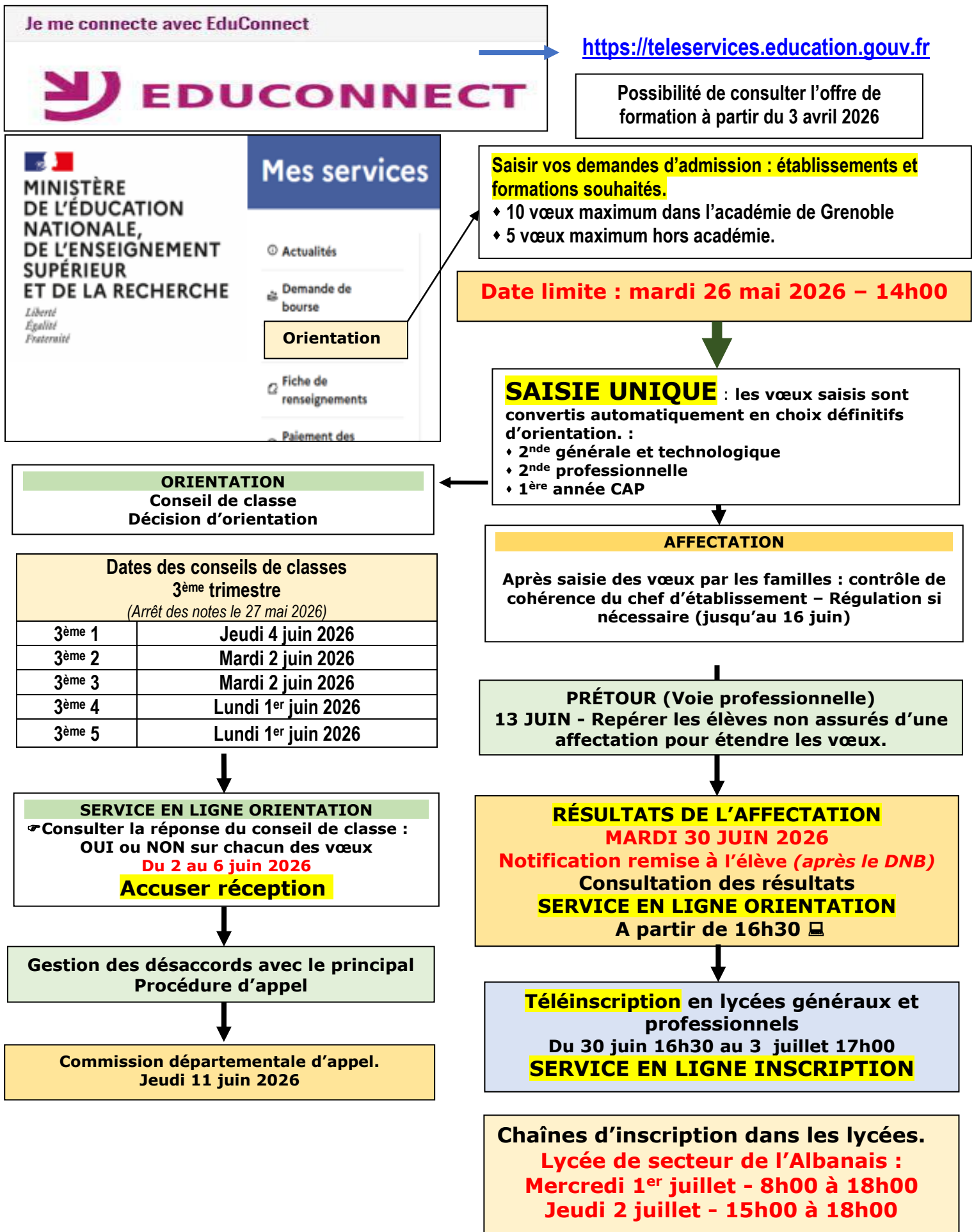
Pierre GILLE



SOMMAIRE

❖ Schéma des opérations :.....	page 2
❖ Vœux définitifs d'orientation :.....	page 3
❖ Décision d'orientation, appel :.....	page 4
❖ Vœux d'affectation :.....	page 5
❖ Enseignements optionnels par lycées :.....	page 6
❖ Sections sportives , européennes & ESABAC.....	page 7
❖ Demande de dérogation :.....	page 8
❖ Voie professionnelle :.....	page 9
❖ Consultation des résultats – téléinscription :.....	page 10

SCHÉMA DES OPÉRATIONS



1. VOS VŒUX DÉFINITIFS D'AFFECTION & D'ORIENTATION en une seule opération.

Du lundi 4 mai 14h00 au mardi 26 mai 2025 14h00.

Chaque phase peut être gérée par un représentant légal différent. Les choix définitifs peuvent ainsi être saisis par le parent qui n'a pas fait la saisie en phase provisoire. Une phase renseignée par un représentant ne peut en revanche être modifiée que par ce même représentant. Les saisies effectuées sont en lecture seule pour le second parent qui reçoit un mail d'information sur les vœux saisis par le 1^{er} parent.

Une seule saisie est à effectuer pour le recueil des vœux d'orientation (choix de la voie d'orientation) et d'affection (choix de l'établissement). Les choix d'orientation sont déduits de vos demandes, les vœux saisis sont convertis automatiquement en choix définitifs d'orientation.

CHOISIR SON ORIENTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

Au moins un des deux champs « QUOI » et « OÙ » doit être renseigné.

QUOI OÙ **RECHERCHER** FILTRES AVANCÉS

Académie Département Type de formation Secteur Statut Autres **APPLIQUER**

Établissements proposant un internat

LYCEE(S) DE SECTEUR (2) OFFRE(S) DE FORMATION (45)

Les élèves qui résident dans la zone desserte d'un établissement proposant une classe de seconde générale et technologique sont prioritaires.
Indiquez votre lycée de secteur parmi vos vœux pour être assuré d'une affectation en classe de seconde générale et technologique.

2 offres correspondent à vos critères de recherche.

Classe de seconde générale et technologique
Langues et cultures de l'antiquité latin
Lycée Henri Poincaré
54 - NANCY
LYCÉE DE SECTEUR PUBLIC SCOLAIRE

Classe de seconde générale et technologique
Langues et cultures de l'antiquité grec
Lycée Frédéric Chopin
54 - NANCY

Classe de seconde générale et technologique
Langues et culture de l'antiquité latin
LYCÉE DE SECTEUR Secteur public Statut Scolaire
Lycée Henri Poincaré, Nancy
54 - NANCY
AJOUTER À MES DEMANDES PRENDRE RENDEZ-VOUS

INFORMATIONS PLAN

Modalités particulières
L'affectation sur cette offre de 2GT - langues et cultures de l'antiquité latin au lycée Marceau se fait sur secteur élargi départemental : en effet, la possibilité est offerte familles de solliciter une admission dans un lycée hors secteur ou multi secteur id au niveau départemental pour assurer la continuité pédagogique d'un enseignant langues anciennes.

Important

Chaque demande peut être supprimée et l'ordre de préférence changé. Une fois enregistrées, vos demandes sont envoyées :

- à l'établissement pour que le conseil de classe examine les choix d'orientation ;
- à l'académie pour traiter l'admission.

Les modifications restent possibles jusqu'au 26 mai 2026. **MAIS N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT !**

Un récapitulatif de saisie confirmant les choix d'orientation vous est transmis par courriel ainsi qu'à l'autre représentant légal.

Les demandes d'orientation sont examinées par le conseil de classe qui donnera son avis (positif / négatif) pour chacun des vœux d'orientation. Il peut également proposer une voie non demandée par la famille au vu des résultats et de la motivation de l'élève.

➤ LA DECISION D'ORIENTATION

Elle sera à consulter sur le Service en Ligne Orientation (SLO) à l'issue du conseil de classe à partir de 21 heures (du 2 au 6 juin 2026 en fonction de la date du conseil)

Mes services Mes enfants

- Actualités
- Demande de bourse
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Paieement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e

Propositions d'orientation
Troisième trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : prenez contact avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.

Répondre à la proposition d'orientation

Accès+ENT+ [↗](#)

Une question, besoin d'aide ?

Assistance [✉](#) [↗](#)

➤ **En cas d'accord** : cochez la case **la proposition devient décision du chef d'établissement**. Vous recevrez un mail de confirmation

➤ **En cas de désaccord** : s'il donne un avis négatif, le conseil de classe doit proposer une voie d'orientation non demandée par la famille sur la base du bilan scolaire, au regard des objectifs de la classe de 3^{ème} et des motivations de l'élève. **Vous êtes appelé dans la soirée par le chef d'établissement.**

Procédure su vous maintenez votre désaccord (article D 331-34 et 35 du Code de l'Education).

☞ Cochez la case « **Nous n'acceptons aucun des propositions du conseil de classe...** »

Nous devons alors prendre un rendez-vous pour un entretien dans les meilleurs délais **et avant le 06 juin**. Lors de cet entretien, en présence de votre enfant et du professeur principal, si possible, je vous expose les motivations du conseil de classe au vu des résultats, je vous informe de ses propositions et recueille vos observations. Cette nouvelle étape est consignée dans un document que je vous remets. En qualité de chef d'établissement je prends ensuite la décision d'orientation ou de redoublement et vous la notifie sur ce document en les motivant à partir d'éléments objectifs (compétences acquises, capacités, investissement scolaire). Vous devez alors me faire savoir si vous acceptez ma décision ou si vous souhaitez faire appel (délai de 3 jours ouvrables à partir de la notification).

La commission d'appel gérée par la Direction académique de Haute-Savoie aura lieu **le jeudi 11 juin 2026**. Les parents et l'élève peuvent demander à être entendus à cette occasion. Les décisions prises par la commission d'appel valent décision d'orientation définitive

Le redoublement : le maintien en classe de 3^{ème} est possible, à la demande de la famille, si l'élève n'obtient pas la voie d'orientation souhaitée (article D 331-37 et 58 du Code de l'Education). **Pour autant la demande de redoublement ne constitue pas un choix d'orientation**. La décision de redoublement reste exceptionnelle et d'ordre pédagogique si l'élève reste en échec après toutes les aides apportées.

2. VOS CHOIX D'ÉTABLISSEMENTS ET DE FORMATIONS – INFORMATIONS IMPORTANTES

Il existe un moteur de recherche sur le site suivant pour vous aider dans vos recherches :

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

1 VCEU = 1 voie + 1 intitulé de formation + 1 établissement

Exemples : ➤ 2^{nde} professionnel /Bac pro + Technicien constructeur bois + Lycée Professionnel Porte des Alpes
➤ 2^{nde}GT / Lycée de l'Albanais

- **Vous saisissez les vœux dans les établissements publics et privés sous contrat de l'académie et hors académie si nécessaire** : lycée général et technologique, lycée professionnel dépendant du Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture. Les établissements privés hors contrat ne sont pas concernés par la procédure AFFELNET.
- **Vous pouvez formuler jusqu' à 10 vœux, classés par ordre de préférence, dans l'Académie de GRENOBLE + 5 vœux hors académie.**
- **A l'issue de la saisie vous pourrez télécharger la fiche récapitulative de vos vœux.** (fichier PDF)

Pour des vœux hors académie de Grenoble il est indispensable de contacter le chef d'établissement pour finaliser la procédure (codes , calendrier spécifique...)

POUR LA 2^{nde} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

• LES PRINCIPES D'AFFECTION – LA SECTORISATION

C'est l'adresse du domicile du représentant légal où réside l'élève qui est prise en compte pour la détermination du secteur géographique. **Le code « zone géographique » sera automatiquement renseigné dans le Service en Ligne Orientation à partir de l'adresse de résidence du responsable légal 1.**

- ♦ Changement d'adresse (déménagement) : vous ne pourrez pas modifier votre adresse depuis le Service en Ligne Orientation . Dans ce cas il convient de contacter le secrétariat élèves (Mme BOCOS) pour communiquer la nouvelle adresse à saisir par le chef d'établissement **avec présentation obligatoire des justificatifs.**
- ♦ Parents séparés (inversion légal 1 et 2) : il est indispensable de contacter le chef d'établissement si vous souhaitez inverser le responsable légal 1 et 2 et changer ainsi la domiciliation et donc la sectorisation de votre enfant.

Les lycées privés sous contrat participent également au dispositif AFFELNET mais ne sont pas soumis à la sectorisation

Vous devez avoir préalablement pris contact avec l'établissement pour soumettre la candidature et ouvrir un dossier de préinscription. En complément il est indispensable d'émettre un vœu de repli dans le lycée public de secteur.

- ♦ **Certaines formations en 2^{nde} GT ne sont pas sectorisées** : Création culture design, parcours en conservatoires, 2^{nde} technologique hôtellerie et restauration, sections binationale et internationale.

☞ Le lycée public de secteur est le lycée de l'Albanais à RUMILLY

• LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS.

Il est possible de suivre des **Enseignements Optionnels (EO)** – jusqu'à 2 EO : un EO général (3h jusqu'en terminale) et/ou un EO technologique (1h30 en 2^{nde}). L'EO Langue et Culture Antique peut être choisi en plus des EO suivis par ailleurs. **Si un élève souhaite suivre un enseignement optionnel qui n'existe pas dans son lycée de secteur, il peut demander une dérogation pour l'établissement qui le propose. Elle sera accordée en fonction des places laissées vacantes par les élèves du secteur. Les enseignements optionnels technologiques existent uniquement en 2^{nde}, ils deviennent « enseignement de spécialité » en classe de 1^{ère} technologique.**

Attention ! C'est seulement au moment de la téléinscription dans l'établissement d'accueil que les candidats, qu'ils soient en dérogation ou du secteur, précisent leur demande d'enseignements optionnels. Le lycée y répond favorablement ou pas, en fonction des capacités.

Pour la répartition détaillée des options par lycées se référer à la brochure **« Offre de formation des lycées publics du bassin albanais annécien ».**

Enseignements optionnels facultatifs - Lycée de secteur de l'Albanais – RUMILLY		
Enseignements technologiques optionnels <i>A l'inscription</i>	Management et gestion <i>Découverte en vue d'une 1ère technologique STMG</i>	1h30
	Santé - social <i>Découverte en vue d'une 1ère technologique ST2S</i>	
Sciences de l'ingénieur (SI) <i>Découverte en vue de l'enseignement de spécialité SI en 1ère générale / ou 1ère technologique STI2D</i>		
Enseignements généraux optionnels <i>A l'inscription</i>	Arts plastiques	3h00
	Italien LV3	
	Latin débutant ou confirmé	
Sections sportives Dossier + test et entretien - <i>En cours</i>	Section sportive rugby	Féminin & masculin
	Section sportive football	
Sections spécifiques - <i>Sur dossier</i> Fiche de candidature à compléter et à transmettre au collège pour le 8 juin 2026	Section européenne anglais	Disciplines scientifiques enseignées en anglais ou allemand
	Section européenne allemand	
<p>Pour plus de détails sur les formations et suites d'études notamment les enseignements de spécialité en 1^{ère} vous pouvez consulter le site du lycée : https://albanais.ent.auvergnerhonealpes.fr/les-formations/</p> <p>Rappel - 1^{ères} technologiques au lycée de l'Albanais :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ STMG : sciences et technologies du management et de la gestion. ♦ STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable. ♦ ST2S : sciences et technologies de la santé et du social. <p>DISPOSITIF D'ACCÈS A LA VOIE TECHNOLOGIQUE STI2D : pendant l'année de seconde, un accompagnement renforcé et formalisé permet de découvrir la série STI2D afin de consolider le choix d'orientation de l'élève vers cette filière technologique (enseignement optionnel sciences de l'ingénieur, immersion en classe de 1^{ère}, découverte des formations du supérieur.</p> <p>Ce parcours fait l'objet d'un vœu identifié : « 2^{nde} GT Parcours STI2D »</p>		

Enseignements optionnels facultatifs non enseignés dans le lycée de secteur – BASSIN D'ANECY		
Options qui débouchent sur des enseignements de spécialité (en 1 ^{er} générale) ou technologiques (en 1 ^{ère} technologique) non proposées dans le lycée de secteur de l'Albanais – ou options poursuivies indépendamment jusqu'en terminale.		
Nécessité de procéder à une demande de dérogation. Motif 6 « Parcours scolaire particulier » voir ci-dessous		
Théâtre (1) - Enseignement de spécialité en 1 ^{ère} GT	Enseignements optionnels généraux 3h00	Charles BAUDELAIRE CRAN GEVRIER
Musique (1) ♦ Horaires aménagés avec le conservatoire d'Annecy - CRR (pas de dérogation – admission sur tests) parcours axé sur la voie technologique (S2TMD) Ou ♦ Sans horaire aménagés (dérogation + dossier) parcours axé sur la voie générale (enseignement de spécialité musique en 1 ^{ère})		
Histoire des Arts (1)		
Cinéma audio-visuel (2) <i>Pas d'enseignement de spécialité en 1^{ère}</i>		
EPS(1)		
Sciences & laboratoire (Uniquement en seconde)	Enseignement optionnel technologique 1h30	
LV 3 Chinois	Enseignements optionnels généraux 3h00	Gabriel FAURÉ ANNECY
Cinéma Audiovisuel (Enseignement de spécialité en 1 ^{ère})		
Culture et pratique de la musique et de la danse (réservé aux élèves en horaires aménagés du conservatoire d'Annecy -CRR)		
Arts plastiques (Enseignement de spécialité en 1 ^{ère} GT)	Enseignements optionnels généraux 3h00	Claude Louis BERTHOLLET ANNECY
LV3 Russe		
Histoire des Arts (2)		
Sciences de laboratoire	Enseignement optionnel technologique 1h30	Louis LACHENAL ARGONAY
EPS – Biathlon – Course d'orientation (1)	Enseignement général optionnel 3h00	

(1) Enseignements optionnels Arts ou EPS, fiche de candidature à compléter (la demander au secrétariat élèves)

Après avoir été complétée (coordonnées + motivation) ce document sera à retourner au collège **pour le 8 juin 2026** pour avis (professeur principal - professeur d'arts plastiques ou d'éducation musicale ou d'EPS – chef d'établissement). Le collège assurera leur transmission au lycée concerné.

☛ Demande de dérogation à la carte scolaire (Motifs N°6 « Parcours scolaire particulier »)

• **1^{ères} technologique (après une 2^{nde} générale) non proposées au lycée de secteur (Lycée de l'Albanais).**

S2TMD	Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse.	Lycée G. FAURÉ – ANNECY
STL	Sciences et technologies de laboratoires.	
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.	Lycée BAUDELAIRE CRAN GREVRIER

Demande de dérogation envisageable pour éviter un changement de lycée après la 2^{nde} (motif 7).

• **SPORT**

➤ **Sections sportives** : football et rugby au lycée de l'Albanais. / Rugby Lycée Professionnel Porte des Alpes / Basket au lycée Vaugelas de Chambéry ...

Tous les élèves concernés ont dû remplir un dossier adressé au lycée en vue des tests d'admission. A l'issue des tests et de l'entretien, la commission d'admission arrête la liste des candidats retenus et la communique à la Direction Académique.

Pour une demande de section sportive vers un autre lycée que le lycée d secteur (Lycée de l'Albanais) ,il est nécessaire de faire une demande de dérogation

➤ **Pôles Espoirs / formations sportives qualifiantes** : prendre contact avec le principal.

➤ **Parcours sportifs en horaires aménagés aux Lycée G. FAURÉ et C. BAUDELAIRE à Annecy.**

Ces lycées ont établi des conventions avec certains clubs sportifs pour aménager les horaires. Se renseigner préalablement auprès du lycée. **Il s'agit d'un vœu dérogatoire (Motif 7 : divers)**

• **SECTIONS EUROPÉENNES (Lycée de l'Albanais) / ESABAC (Lycée Baudelaire)**

♦ **Le lycée de l'Albanais propose deux sections européennes : Anglais & allemand**

Il s'agit d'enseigner une discipline non linguistique (DNL), ici une discipline scientifique, en langue étrangère.

Le lycée sélectionne les élèves dans les 3 collèges de secteur sur la base d'un dossier de candidature. **Un élève peut se porter candidat pour les deux sections.**

Procédure :

1. **Télécharger depuis l'ENT ou demander au secrétariat du collège le formulaire « Candidature à une inscription en section européenne »**
2. **Le transmettre au professeur de langue puis au professeur principal pour avis avant le 8 juin 2026.**
3. *Le professeur principal conserve le document pour validation des compétences*
4. **Le document sera transmis au lycée de l'Albanais par le collège avec les 3 bulletins trimestriels de l'année de 3^{ème} .**
5. *Réunion des commissions de sélection au lycée de l'Albanais début juillet.*
6. **Réponse donnée par le lycée de l'Albanais avant la rentrée scolaire.**

♦ **Le lycée Baudelaire propose la section binationale ESABAC (Italien).**

Label de qualité qui couronne un cursus bilingue et biculturel de haut niveau, il permet aux élèves d'obtenir simultanément deux diplômes de fin d'études secondaires en un seul examen ; diplôme binationnel qui ouvre les portes des universités et des établissements d'études supérieures en Italie et permet une dispense de test linguistique à l'entrée.

En 2^{de}, les élèves sont regroupés au sein d'une classe ESABAC (28 places). En plus de l'anglais obligatoire, ils suivent : un enseignement de 4h d'italien LVA orienté ESABAC se substituant à l'enseignement classique de l'italien LV2 + l'intégralité des cours d'histoire-géographie dispensée en italien.

- **Fiche de candidature à demander au secrétariat ou à télécharger depuis l'ENT. A rendre au collège pour le 12 mai 2026**
- **Pas de demande de dérogation de la carte scolaire.**

- **VŒUX DÉROGATOIRES - Uniquement sur les lycées publics en 2^{nde} générale et technologique.**

1 seul vœu dérogatoire possible

En fonction des places disponibles, priorité étant donnée aux élèves du secteur

Pour un élève souhaitant être affecté dans un autre établissement public que son lycée de secteur, **il convient de compléter rapidement le formulaire « Demande de dérogation à la carte scolaire – Accès à la 2^{nde} GT Rentrée 2026 »**

☞ **PDF inscriptible téléchargeable depuis l'ENT (« Orientation post 3^{ème} ») ou à demander en version papier au secrétariat élèves. (Mme BOCOS)**

Rappel : les dérogations ne concernent pas la voie professionnelle, les lycées privés et lycées agricoles, les 2^{nde} GT avec enseignements à capacité contingentée (option Création Culture Design), 2^{nde} STHR (Sciences et technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration), sections binationales (ESABAC), sections internationales, suites d'études en partenariat avec le Conservatoire.

Motifs de dérogation (plusieurs motifs peuvent être indiqués). Cochez la ou les cases concernée(s) dans le formulaire et joindre les pièces demandées.

N°	Motifs
1	Handicap : élève souffrant d'un handicap
2	Motif médical : élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement
3	Boursier : élève boursier au mérite ou sur critères sociaux.
4	Fratric : élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé
5	Domicile : élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité
6	Parcours : élève devant suivre un parcours scolaire particulier (Exemple : options non-enseignées dans le lycée de secteur)
7	Autres motifs - (Exemple : horaires aménagés sport)

Attention, une demande de dérogation validée ne garantit pas une place dans un enseignement optionnel ou une section européenne. Rappel: le choix des enseignements optionnels se fait après affectation lors de la téléinscription en établissement dans la limite des places disponibles.

Si la dérogation a été acceptée il n'est pas possible d'y renoncer pour solliciter une affectation dans l'établissement de secteur.

ATTENTION : il est indispensable de prévoir un 2^{ème} vœu sur le lycée de secteur au cas où la dérogation ne soit pas acceptée.

Le Service en Ligne Orientation ne gère pas les motifs de dérogations. Le formulaire dûment complété et signé, accompagné des justificatifs éventuels doit être déposé au secrétariat du collège pour le lundi 18 mai 2026. Il sera ensuite saisi par le chef d'établissement puis transmis à la Direction académique.

POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

☞ Il est important de hiérarchiser ses vœux et d'en émettre plusieurs afin de se donner toutes les chances d'affectation.

Pour les saisir il est indispensable d'avoir le bon intitulé de la formation demandée → consulter le **Guide ONISEP « après la 3^{ème} »** et la brochure **« Offre de formation des lycées du Bassin d'Annecy »**. Le site ci-dessous vous permet également de trouver de nombreuses informations sur l'évolution de la Voie professionnelle :

<https://www.onisep.fr/recherche?text=voie+professionnelle&context=onisep>

☞ En cas d'incertitude concernant l'admission dans un établissement ou centre de formation privé, (MFR, CFA...) il est **indispensable de prévoir au moins une affectation dans un lycée professionnel public sous statut scolaire.**

Rappel : les lycées professionnels privés sous contrat participent à la procédure informatisée AFFELNET. Il est indispensable d'avoir pris contact au préalable pour ouvrir un dossier de préinscription. Ils sélectionnent ensuite leurs élèves lors d'une commission (pas de barème).

☞ Pour un CAP en apprentissage, il est indispensable de s'inscrire dans un Centre de Formation des Apprentis (CFA) et de signer un contrat d'apprentissage avec un employeur. Pour entrer en apprentissage l'élève doit avoir atteint 15 ans au terme de l'année civile (soit le 31 décembre 2026). Dans l'attente de ses 15 ans et de la signature du contrat, l'élève suivra un parcours personnalisé de formation au CFA.

Merci de me fournir obligatoirement une copie du contrat d'apprentissage (pour les CFA) ou une copie de la lettre notifiant la préinscription (MFR, lycées professionnels privés...)

Pour l'admission dans les établissements publics (2^{nde} professionnelle / 1^{ère} année de CAP), les élèves sont classés sur la base d'un barème calculé de la manière suivante :

- Les moyennes annuelles dans 7 disciplines, avec un coefficient par disciplines en fonctions des spécialités.
- Un bonus académique de 9000 points pour favoriser l'affectation des élèves issus de l'Académie de Grenoble
- ☞ Les élèves boursiers bénéficient d'un bonus de 300 points.

D'autres bonus peuvent être attribués pour des motifs exceptionnels : handicap / social/ médical.

☞ **De nombreuses 2^{nde} professionnelles sont organisées par familles de métiers.** L'élève peut ainsi découvrir la famille de métiers qui l'intéresse, développer les compétences et les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur et choisir, à la fin de l'année de 2^{nde} professionnelle, sa spécialité de baccalauréat professionnel.

Pour plus de renseignements sur l'offre de formation des lycée professionnels, il convient de consulter la brochure « Offre de formation des lycées publics du bassin de l'albanais annécien » : PORTE DES ALPES (Rumilly), SOMMEILLER (Annecy), TOM MOREL (Cran-Gevrier), GORDINI (Seynod), LACHENAL (Argonay).

Établissement privés du Bassin d'Annecy + MFR de Haute-Savoie intégrant la procédure AFFELNET		
LP Les Bressis	Seynod	Établissements privés sous contrat avec l'état
LP La Fontaine	Favergeres - Seythenex	
ISETA / ECA	Chavanod	Ministère de l'agriculture
ISETA	Poisy	
LPA Jeanne Antide	Reignier-Esery	
MFR de Bonne	Bonne	Maisons Familiales Rurales Ministère de l'agriculture
MFR des Dronières	Cruseilles	
MFR La Catie	La Balme de Sillingy	
MFR Le Belvédère	Sallanches	
MFR l'Arclosan	Serraval	
MFR du Pays de Seyssel	Seyssel	
MFR du Villaret	Thônes	

CONSULTATION DES RÉSULTATS.

Les vœux d'affectation ne pourront plus être modifiés par le chef d'établissement sur demande des familles après le 16 juin 2026 – 17h00.

RÉSULTATS : notification aux élèves mardi 30 juin à la fin des épreuves du Brevet (début de l'après-midi après le repas)

Possibilité pour les familles de les consulter sur le Service en Ligne orientation depuis le compte Éduconnect (Également le 30 juin, à partir de 16h30)

Sur ses différents vœux, l'élève peut être soit admis, soit non-retenu. Si l'élève est retenu sur un vœu, il est admis dans le lycée public ou privé demandé. Les autres vœux de rang inférieur sont alors ignorés par l'application AFFELNET. **Une notification d'affectation pour un autre vœu que le vœu dérogatoire vaut notification de refus de dérogation (motif non recevable ou capacité insuffisante)**

Lorsque la candidature sur le vœu 1 n'est pas retenue, l'élève peut éventuellement avoir une admission ou une affectation sur un vœu de rang inférieur dans un établissement public ou privé. **Une seule affectation ou admission peut être prononcée, celle-ci est définitive.**

• **VOIE PROFESSIONNELLE** : 2nde professionnelle & 1^{ère} année de CAP

☞ **Pré-tour – 13 au 16 juin 2026**

Cette opération permet de tester les vœux émis **avant les résultats définitifs du 30 juin** – 2 situations possibles :

- **Élève sécurisé** : au moins un des vœux garantit l'affectation au tour final.
- **Élève non assuré d'une affectation** : nécessité de formuler des vœux supplémentaires en lien avec le chef d'établissement pour garantir l'affectation.

NB. En cas de renoncement à l'affectation, prévenir le proviseur du lycée d'accueil par courrier ou par mail.

👍 **Pour les élèves non-affectés au 1^{er} tour , il existe des tours d'affectation complémentaires :**

♦ **2^{ème} TOUR** : le principal vous contacte début juillet pour vous informer des places vacantes. Les vœux devront être saisis **du mardi 7 juillet 9h00 au mercredi 8 juillet 17h00**. (Établissements publics **et privés**). Les notifications d'affectation seront adressées aux familles **le jeudi 9 juillet à partir de 16h00**

♦ **3^{ème} TOUR** : du mercredi 26 août - 9h00 au jeudi 27 août 2026 – 17h00. Les familles seront directement contactées par le chef d'établissement.

Les notifications d'affectation seront adressées aux familles **le vendredi 28 août à partir de 14h00**

INSCRIPTION AU LYCÉE

L'inscription dans les lycées publics s'effectue en ligne **toujours depuis le site des Téléservices.**

ATTENTION : inscription en ligne pour les lycées publics du 30 juin 16h30 au 3 juillet 2026 -17h00

Rappel 2nde GT : à cette occasion vous confirmerez votre choix éventuel d'enseignements optionnels ou facultatifs. Ils ne seront définitifs qu'après validation du chef d'établissement du lycée.

En complément de la « télinscription » les lycées organisent une chaîne d'inscription pour réceptionner les documents. les dates et horaires sont indiqués sur la notification d'affectation.

L'inscription au lycée professionnel doit être effectuée obligatoirement **avant le vendredi 3 juillet 2026 – 17h00**

Passé ce délai la place est libérée, vous perdez le bénéfice de l'affectation.

Inscription au Lycée de l'Albanais.

Les élèves susceptibles de rejoindre le lycée recevront à l'avance (fin juin), le dossier papier qui sera à déposer au lycée lors d'une chaîne d'inscription :

Mercredi 1^{er} juillet (8h00 – 18h00) / Jeudi 02 juillet (15h00 – 18h00).